



TARIFS PÉRISCOLAIRE (mercredi) 2017

Les tarifs conventionnés, pour l'année 2017, s'étendent, en euros, aux familles dont l'adresse de l'avis d'imposition, en cours, correspond à une commune partenaire de l'association via la signature d'une convention pour l'année 2017.

Les tarifs « extérieurs » s'appliquent à toutes personnes résidents sur une commune n'ayant pas conventionnée avec l'association pour l'année 2017.

Quotient Familiale (QF)	Communes conventionnés	Extérieur
Tranche 1 : 0 à 300	4,50 €	6,30 €
Tranche 2 : 301 à 500		
Tranche 3 : 501 à 702		
Tranche 4 : 703 à 900	4,70 €	6,60 €
Tranche 5 : 901 à 1100		
Tranche 6 : 1101 à 1300	4,90 €	6,90 €
Tranche 7 : Supérieur à 1301		

Les tarifs comprennent le goûter.

Une cotisation annuelle (année civile), à l'association, d'un montant de 10 euros par famille, est demandée.